

**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES  
**Mise à jour :** 04.10.2023  
**Date d'édition :** 15.01.2024

**Version :** 1.0.0

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Cuir - produits de nettoyage et d'entretien

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Schweizer-Effax GmbH

**Rue :** Westring 24

**Code postal/Lieu :** 48356 Nordwalde

**Pays :** Deutschland

**Téléphone :** +49 2573 9373-0

**Télécopie :** +49 2573 9373-73

**Contact pour informations :** info@schweizer-effax.de  
www.schweizer-effax.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence France, 24 h: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

EUH208

Contient 2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 Autres dangers**

Aucune

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

ALCANES EN C11-15, ISO- ; N°CE : 292-460-6; N°CAS : 90622-58-5

Poids :  $\geq 10$  - < 15 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119537214-46-0000 ; N°CE : 203-561-1; N°CAS : 108-21-4

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES

Mise à jour : 04.10.2023

Version :

1.0.0

Date d'édition : 15.01.2024

Poids :  $\geq 1 - < 5\%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066  
(C16-C18) Alkyl alcohol ethoxyle ; N°CE : 939-518-5 ; N°CAS : 68439-49-6  
Poids :  $\geq 1 - < 2,5\%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 2 ; H411  
2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120764690-50-XXXX ; N°CE : 220-239-6 ; N°CAS : 2682-20-4  
Poids :  $\geq 0,00015 - < 0,0015\%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH071  
Limites de concentrations spécifiques : Skin Sens. 1A ; H317:  $C \geq 0,0015\% \cdot (M \text{ Chronic}=1) \cdot (M \text{ Acute}=10)$

## Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Demander immédiatement un avis médical (Centre antipoison).

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Les symptômes et effets connus importants ou plus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11 (Informations toxicologiques). Les symptômes et/ou effets (supplémentaires) ne sont pas encore connus.

D'après notre expérience, aucun danger particulier n'est à prévoir si le produit est manipulé correctement et utilisé comme prévu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Sable , Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) , Extincteur à sec , Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES  
Mise à jour : 04.10.2023  
Date d'édition : 15.01.2024

Version : 1.0.0

Eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Combinaison complète de protection, Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**5.4 Indications diverses**

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Assurer une aération suffisante.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Bien nettoyer les surfaces contaminées. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé. Protéger contre Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur.

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Observer le mode d'emploi. voir section 1.2

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL/DMEL**

ACÉTATE D'ISOPROPYLE; N°CAS : 108-21-4

Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	168 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES  
**Mise à jour :** 04.10.2023  
**Date d'édition :** 15.01.2024

**Version :** 1.0.0

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 335 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 16 mg/kg  
Facteur d'évaluation : jour(s)  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 16 mg/kg  
Facteur d'évaluation : jour(s)  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 275 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 558 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 27 mg/kg  
Facteur d'évaluation : jour(s)

**PNEC**

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; N°CAS : 108-21-4

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 0,22 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 1,1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 0,022 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 1,25 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 0,125 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur limite : 0,35 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Protection individuelle**

Utiliser un équipement de protection personnel.

**Protection yeux/visage**

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES  
Mise à jour : 04.10.2023  
Date d'édition : 15.01.2024

Version : 1.0.0



Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

## Protection de la peau

### Protection des mains



**En cas d'un bref contact avec la peau** : Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.

**Lors de contact fréquents avec les mains** : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Matériau approprié Caoutchouc butyle , NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration 480 min

**Remarque** : Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374

### Protection corporelle

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Vêtement de protection. EN 13034 Fibres naturelles (coton) , fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques DIN EN 13832-2

## Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

## Remarques générales

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** : émulsion

**Couleur** : noir

**Odeur** : caractéristique

### Caractéristiques en matière de sécurité

État physique :		Liquide	
Point de fusion/point de congélation :		non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	non déterminé	
Température de décomposition :		non déterminé	
Point éclair :		non applicable	
Température d'auto-inflammation :		non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :		non applicable	
Limite supérieure d'explosivité :		non applicable	
Pression de vapeur :	( 50 °C )	non applicable	
Densité :	( 20 °C )	0,98 - 1	g/cm <sup>3</sup>
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	non applicable	
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )	non déterminé	
Solubilité dans les corps gras :	( 20 °C )	Non déterminé.	
pH :		non déterminé	
log P O/W :		non déterminé	
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	non applicable	DIN gobelet 4 mm

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES  
Mise à jour : 04.10.2023  
Date d'édition : 15.01.2024

Version : 1.0.0

Viscosité :	( 20 °C )	non déterminé
Viscosité cinématique :	( 40 °C )	négligeable
Seuil olfactif :		non déterminé
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )	non déterminé
Vitesse d'évaporation :		non déterminé
Teneur en COV maximale (CE) :		14,7 Pds %
Solides inflammables :	Non applicable.	
Gaz inflammables :	Non applicable.	
Liquides comburants :	Négligeable.	
Propriétés explosives :	Non applicable.	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	Négligeable.	

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir section 7 de la fiche de données de sécurité.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES  
Mise à jour : 04.10.2023  
Date d'édition : 15.01.2024

Version : 1.0.0

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Potentiel de troubles endocriniens:

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres indications de toxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les déclarations sur la toxicologie ont été dérivées des propriétés des composants individuels.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

#### Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

La partie insoluble peut être séparée mécaniquement dans des installations d'épuration adéquates.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune des substances énumérées dans le règlement (CE) 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

#### Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES  
Mise à jour : 04.10.2023  
Date d'édition : 15.01.2024

Version : 1.0.0

Éliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.2 Informations complémentaires

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40, 70, 75

#### Directives nationales

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Suisse

##### VOCV-Directive

Voir rubrique 9.1

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette préparation. Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange :

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119537214-46-0000 ; N°CE : 203-561-1; N°CAS : 108-21-4

2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120764690-50-XXXX ; N°CE : 220-239-6; N°CAS : 2682-20-4 (M Acute=10) (M Chronic=1)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains



# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES

Mise à jour : 04.10.2023

Version :

1.0.0

Date d'édition : 15.01.2024

mélanges · 03. Composants dangereux · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation

## 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route ADN = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ATE = Valeurs estimées pour la toxicité aiguë. AwSV = Ordonnance sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau CAS = Numéro du Chemical Abstract Service CE = Communauté Européenne CLP = Règlement CE 1272/2008 CMR = cancérigène mutagène reprotoxique DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet DMEL = Niveau d'effet minimal dérivé EC50 = Concentration efficace moyenne qui induit un effet défini autre que la mort dans une population test. EG = Communauté européenne. EN = Normes européennes. IATA = Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IBC-Code = Code international relatif à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en grandes quantités. IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses ISO = Organisation internationale de normalisation LC50 = Concentration létale 50 LD50 = Dose létale 50 MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail. MARPOL = Convention internationale pour la protection du milieu marin contre les déchets d'exploitation des navires. NOEC = Aucun effet observé Concentration. OECD = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. pH = potentiel de l'hydrogène PNEC = Concentration prédite sans effet PPM = parties par million REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Règlement CE 1907/2006) RID = Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par train TWA = Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps UN-Numéro = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = Très persistant et très bioaccumulatif, conformément au règlement REACH. VOC = Composés organiques volatils (COV)

## 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

## 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

## 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche

**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** EFFAX PRODUIT LUSTRANT POUR BOTTES  
**Mise à jour :** 04.10.2023  
**Date d'édition :** 15.01.2024

**Version :** 1.0.0

---

de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---